



PUBLIC
SÉNAT

Vendredi 27 janvier à 22h

**IL ÉTAIT UNE LOI
QUAND LE SÉNAT ÉCRIT L'HISTOIRE...**

2007, QUAND LE SÉNAT FAIT RECULER NICOLAS
SARKOZY SUR L'IMMIGRATION

Une émission présentée par Matthieu Croissandieu

INÉDIT

En partenariat avec le magazine Historia

IL ÉTAIT UNE LOI - QUAND LE SÉNAT ÉCRIT L'HISTOIRE...

2007, quand le Sénat fait reculer Nicolas Sarkozy sur l'immigration

57' - 2022

Présentée par Matthieu Croissandeau

Produit par Public Sénat

INÉDIT

➤ Le 20 novembre 2007, la loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile est définitivement adoptée par le Parlement français. C'est la quatrième loi sur l'immigration en quatre ans portée par la droite.

Dès son élection à la présidence de la République, Nicolas Sarkozy crée le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement, il confie à Brice Hortefeux un projet de loi visant notamment à durcir les critères de regroupement familial.

Thierry Mariani, député UMP du Vaucluse à l'époque, durcit le texte et propose de mettre en place des tests ADN pour avérer les liens familiaux quand l'état civil est défaillant dans les pays d'émigration. L'amendement ADN, ainsi que la mise en place de statistiques ethniques introduit à l'Assemblée nationale, déclenchent la polémique y compris sur les bancs de la majorité sénatoriale UMP de l'époque. Au nom des valeurs républicaines, les sénateurs vont rendre inopérant l'une des dispositions clés d'un des premiers textes de leur propre majorité.

Comment le Sénat de droite a-t-il fait reculer Nicolas Sarkozy sur la pratique des tests ADN ? Comment le Sénat a-t-il réussi à contraindre le gouvernement et à modifier la loi ? Qu'est-ce que cet énième texte dit-il du caractère inflammable des débats autour de l'immigration dans notre société ? Matthieu Croissandeau refait l'histoire de cette loi avec ses invités.

Avec la participation de :

- **Thierry Mariani**, député (UMP) de Vaucluse en 2007
- **Brice Hortefeux**, ministre de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale en 2007
- **Michèle André**, sénatrice (PS) du Puy de Dôme en 2007
- **François-Noël Buffet**, sénateur (UMP) du Rhône et rapporteur du texte au Sénat en 2007
- **Gérard Noiriel**, historien
- **Philippe Ridet**, journaliste au Monde en 2007



Matthieu Croissandeau, présentateur de l'émission « Il était une loi - Quand le Sénat écrit l'histoire... » et éditorialiste

- Rediffusion le samedi 28 janvier à 20h et le dimanche 29 janvier à 8h30
- Disponible en replay après sa diffusion sur publicsenat.fr
- Lien de visionnage disponible à la demande ou sur notre [plateforme](#)

QUELQUES MOTS SUR LA LOI HORTEFEUX

À l'origine, la loi Hortefeux ambitionne de réguler l'immigration légale en agissant sur les conditions du regroupement familial : avec notamment l'instauration de l'apprentissage du français pour les candidats au regroupement familial, ou le relèvement du plafond des revenus nécessaires pour celles et ceux qui souhaitent faire venir les membres de leur famille.

Le texte prévoit aussi de faciliter la régularisation des travailleurs immigrés s'ils occupent des postes dans des secteurs qui ont des difficultés de recrutement.

Modifiée à l'Assemblée nationale, la loi Hortefeux va faire polémique notamment pour le dispositif du recours aux tests ADN qui permet d'attester les liens familiaux.

Si le recours aux test ADN sera bien expérimenté sur la base du volontariat. Il sera définitivement suspendu en 2009 lorsqu'Éric Besson sera nommé ministre de l'Immigration, au prétexte que « le législateur a émis tellement de contraintes que le décret d'application n'est pas possible en l'état ». Autre disposition prévue dans le texte mais qui ne sera jamais appliquée : la mise en place de statistiques ethniques. L'article sera finalement refusé par le Conseil constitutionnel, qui le juge non conforme à la Constitution.



Brice Hortefeux, ministre de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale en 2007



Il était une loi Quand le Sénat écrit l'Histoire...

Présentation de l'émission

Une heure pour revenir sur les lois qui ont marqué l'Histoire. Quel a été leur parcours ? Dans quel contexte ont-elles été votées ? Quel rôle a joué le Sénat dans l'adoption de ces textes historiques ?

Matthieu Croissandeau mène l'enquête dans le Palais du Luxembourg, marquée par des rencontres avec de grands témoins de l'époque et la découverte de différentes étapes de l'adoption de grands textes au Parlement.

Voir le replay de des émissions précédentes, sur :

- [1999, la bataille du PACS](#)
- [1984, la bataille de l'école privée](#)
- [Le jour où la France a aboli la peine de mort](#)

1. **Michèle André**, sénatrice (PS) du Puy de Dôme en 2007

2. **Philippe Ridet**, journaliste au Monde en 2007 2007

3. **Gérard Noiriel**, historien

4. **François-Noël Buffet**, sénateur (UMP) du Rhône, rapporteur du texte au Sénat en 2007

5. **Thierry Mariani**, député (UMP) de Vaucluse en 2007

Contact

Pauline Sortino

p.sortino@publicsenat.fr

06 68 52 52 55

Contact

Clara Ouillé

presse@publicsenat.fr

01 83 35 43 02